

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DES CLUBS FEMININ - SAISON 2017

ARTICLE 1 :

Le championnat des Clubs Féminin (CDCF) par équipes est réservé aux joueuses d'un même club, sous forme de championnat régulier. Ce championnat est géré par la commission féminine sous le contrôle du comité départemental.

ARTICLE 2 :

La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories féminines confondues (**cadette**, junior, sénior, vétérans) sans aucune obligation. Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'une «capitaine» pouvant être joueuse.

Si une équipe utilise un(e) «capitaine/coach» non joueur celui-ci/celle-ci doivent impérativement être licenciée dans le club de l'équipe qu'ils coachent et déposer leur licence à la table de marque avec celles de leur équipe.

Les joueuses participant aux différentes rencontres devront porter un haut identique (couleur **dominante** tolérée) portant l'identification du club y compris pour les Tête à Tête, et des chaussures fermées (pointes et talons).

ARTICLE 3 :

Les équipes seront formées au minimum de 4 joueuses et au maximum de 6 joueuses (4 + 2 remplaçantes)

Un même club peut inscrire plusieurs équipes. Les membres des équipes peuvent être différents pour chaque rencontre. Une joueuse ayant disputé **3 matchs dans une division, ne pourra plus changer de division. La présence de 1 joueuse max d'une division supérieure sur la feuille de match sera tolérée dans une division inférieure.**

ARTICLE 4 :

Les remplacements éventuels en cours de match peuvent intervenir en cours de parties sauf pour le Tête à Tête. Dans les parties doublette et la triplète d'un même match il est permis de remplacer 1 joueuse dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçantes. Par contre on ne peut pas remplacer 2 joueuses dans une même doublette ou dans la triplète. Chaque remplacement envisagé doit être signalé par la capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, et opéré avant le jet du but de la mène suivante.

ARTICLE 5 : Les rencontres en 1 journée débiteront à 14 H 30

Les rencontres des 2 journées en 1 commenceront le matin à 9 H et l'après midi à 14 H

Chaque match comprend 3 phases qui sont

- Phase 1 : 4 parties en Tête-à-tête (2 points par victoire)
- Phase 2 : 2 parties en doublettes (4 points par victoire)
- Phase 3 : **1ère DIVISION**

1 partie en triplète (4 points) + 1 épreuve de Tir de précision (4 points)

En cas d'égalité de points entre 2 équipes dans l'épreuve de Tir les 4 points seront partagés entre les 2 équipes (2 points par équipe)

- Phase 3 : **2ème et 3ème DIVISION**

1 partie en triplète (6 points) + 1 partie en Tête à Tête (2 points)

Le système de points est établi de sorte que le match nul soit possible. Le total des points (max = 24)

Pour le classement :

3 points pour 1 victoire

2 points pour 1 match nul

1 point pour 1 défaite

0 point pour 1 forfait et une amende de **100 €** (à verser au CD) et un goal average de -13

L'équipe sera disqualifiée pour la fin du championnat suite à un deuxième forfait.

Son retour se fera en division inférieure la saison suivante.

- Un match gagné par forfait vaut 3 points et un goal average de +13

Il y a forfait quand l'équipe a moins de 3 joueuses (à 3 la rencontre peut se jouer et même être remportée).

Une équipe à 2 joueuses est déclarée « forfait ».

ARTICLE 6 :

Le club qui reçoit est chargé du traçage des terrains (maxi 15 x 4 mini 12 x 3) de désigner l'arbitre, de constituer un jury, de faire compléter la feuille de match par les responsables de chaque équipe, de signer la feuille de match et de la retourner dans les 48 heures au Comité. La composition (Tête à Tête, Doublette et Triplette) sera effectué librement par le Capitaine et portée à la connaissance de l'adversaire après inscription sur la feuille de match avant chaque début de partie.

ARTICLE 7 :

Les équipes s'inscrivant pour la première fois débiteront dans la division la plus basse.

Cette année les équipes seront réparties au niveau départemental en 3 divisions :

1ère division

un groupe de 6 équipes

la première accède au championnat de ligue

les deux dernières descendent en 2ème division

la première du groupe est championne du département

2ème division

deux groupes de 6 équipes

la première de chaque groupe monte en 1ère division

la dernière de chaque groupe descend en 3ème division

la première de chaque groupe accède à la finale, pour le titre de championne du département

3ème division

3 groupes de 6 équipes

les 2 meilleures 1ère des 3 groupes, montent en 2ème division, et accèdent à la finale, pour le titre de championne du département.

ARTICLE 8 :

En cas d'égalité à la fin du championnat, si deux équipes ont le même nombre de points, elles seront départagées :

Par le goal average particulier (**la priorité est donnée à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposants individuellement**)

Par le goal average général

Le total de points de rencontres le plus élevé (points pour)

Si l'égalité concerne au moins trois équipes, il est pris en considération les confrontations entre ces trois équipes, avec comme critère successifs les victoires, le goal average de toutes les rencontres entre elles et enfin le goal average général de toutes les rencontres.

Dans le cadre des phases finales, s'il faut départager deux équipes, il faut prendre en compte successivement les critères suivant : nombre d'épreuves remportées, goal average de toutes les épreuves et enfin résultat de la triplette.

ARTICLE 9 :

Tir de précision :

maintien des 5 figures pour la 1ère division (1 boule par distance : 6 - 7 - 8 - 9 m)

il sera remplacé, pour la 2ème et 3ème division, par 1 T à T, qui se jouera en même temps que la Triplette.